

Règlement du 7km/14km des Foulées Abbaroises Courses Nature de la Mine d'Abbaretz

Article 1 : Les 7 km et 14 km des Foulées Abbaroises se dérouleront à Abbaretz :
le samedi 18 juillet 2026

Ces courses sont organisées par le comité des fêtes d'Abbaretz. Le départ sera donné :

- à 19h00 pour le 14 km
- à 19h10 pour le 7 km,

⇒ 22 rue de la Mairie, devant la mairie d'Abbaretz.

Article 2 : Ces épreuves seront organisées selon les dispositions prévues par la réglementation des courses et manifestations hors stade.

Article 3 : Les inscriptions sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non licenciés des catégories minimales, cadets, juniors, séniors et vétérans hommes et femmes. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

La participation aux épreuves, agréées par la FFA, est subordonnée à la présentation d'une licence FFA **portant attestation de la délivrance d'un PPS** ou d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie qui doit dater de moins d'un an à la date de la course.

Article 4 : Inscriptions limitées à 150 participants par course soit 300 au total des 2 courses.

- les inscriptions en ligne seront enregistrées jusqu'au **vendredi 17 juillet 2026**.
via le lien suivant : <https://www.enl44athletisme.com/evenements/2026/07/18/foulees-abbaroises-2026-2458301>



Renseignements à l'adresse mail : comitedesfetes.abbaretz@gmail.com

- **les inscriptions le jour de l'épreuve sur place se feront dans la salle derrière la Mairie d'Abbaretz jusqu'à 18h00 dernier délai.**

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire à remettre lors du retrait du dossard.

Tout participant, ne prenant pas le départ de l'épreuve, ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Article 5 : Le parcours est constitué : départ devant la Mairie, parcours de 7 km et 14 km, arrivée à la Mairie d'Abbaretz.

Sécurité parcours : le parcours est protégé par des signaleurs et des commissaires.

Article 6 : La remise des dossards s'effectuera :

Salle dans la cour derrière la Mairie d'Abbaretz :

le samedi 18 juillet 2026 à partir de 17 h00 et jusqu'à 18h00.

Les dossards devront être rendus au terme de l'épreuve.

Article 7 : Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celle de leurs préposés.

Article 8 : Les résultats seront affichés dès la fin de l'épreuve sur le lieu d'arrivée.

Ils seront également consultables sur le site :

<https://www.enl44athletisme.com/evenements/2026/07/18/foulees-abbaroises-2026-2458301>

Les réclamations seront reçues par l'officiel dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Article 9 : La remise des récompenses aura lieu face à la Mairie d'Abbaretz dès l'édition des résultats. Seuls les coureurs présents pourront recevoir leur récompense. Aucun envoi ne sera fait à domicile.



Article 10 : Tous les participants autorisent les organisateurs (des Foulées Abbaroises) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourront apparaître, prises lors de l'épreuve du 7 km et 14 km des Foulées Abbaroises sur tous les supports, y compris promotionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

Article 11 : Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Article 12 : Le montant de l'inscription est fixé jusqu'au vendredi 17 juillet 2026 :

- à 8€ pour les licenciés ;
- à 10€ pour les non licenciés ;
- à 12€ pour les licenciés et les non licenciés le jour de la course le 18 juillet 2026.

Article 13 : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 14 : Récompenses

- un lot sera remis à tous les participants
- une récompense en nature sera remise aux 3 premiers au scratch (parité hommes/ femmes)
- un tirage au sort sera organisé après la remise des prix pour les coureurs présents.

Article 15 : Ravitaillement au milieu du parcours et à l'arrivée rue de la Mairie.
